10.12

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 OCTOBRE 2018

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018
3. Assermentation d'un Conseiller (M. L. Casarotto)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 32/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les études d'expertise de 2 tronçons routiers et l'étude de l'entretien du réseau routier communal
7. Préavis No 33/2018 demande de crédits complémentaires au budget 2018
8. Nomination d'un délégué au SDNL
9. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA
10. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 20h00, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité et M. Sylvain Müller, journaliste pour 24Heures.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 46 Excusés : 7 Absents : 1

2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018, approuvé par le Bureau le 26 juillet 2018, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation d'un Conseiller (M. L. Casarotto)

Le Président donne lecture de la lettre de M. Yann Bastide qui, ayant quitté la commune au 1er août 2018, a dû démissionner du Conseil communal.
Il procède ensuite à l'assermentation de M. L. Casarotto, portant à 47 le nombre de Conseillers présents à la séance.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Le procès-verbal de notre dernière rencontre a été approuvé le 26 juillet.
Suite à la démission de M. Yann Bastide, nous avons fait appel au suppléant Lucien Casarotto. A noter aussi que M. Nicolet n'est plus domicilié à Froideville et ne fait donc plus partie de la liste des suppléants.
Le 30 août, nous avons nommé une commission, qui rapporte ce soir, chargée d'analyser les études de l'entretien du réseau routier communal. Sans être une commission permanente, elle interviendra certainement encore d'ici la fin de la législature.
Concernant les commissions, je vais vous faire un petit rappel qui concerne l'article 48 de notre règlement communal, qui renvoie à l'article 40h, alinéa 2 de la loi sur les communes. « *Droit à l'information des membres des commissions : après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer. En cas d'engagement financier, l'accord de la municipalité est nécessaire.* » Ceci pour éviter quelques lettres qui nous arrivent après coup lorsque les commissions ne suivent pas précisément la marche à suivre.

Il était prévu ce soir de faire intervenir le comité de l'association « Parque pas mon Jorat ». L'information est arrivée à l'association « Jor'à toi », qui aurait voulu être aussi présente pour nous exposer ses arguments en faveur du projet de Parc naturel périurbain. Mais entretemps, un article du 24Heures du 11 septembre nous a annoncé que le projet était revu par ses initiants, sans le territoire de notre commune. De ce fait, tout devenait caduc et c'est M. le Syndic, dans ses communications, qui nous en dira plus. J'ai personnellement informé « Jor'à toi » de ces nouvelles.
Je vous donne quand même lecture des courriers des deux comités.
Association « Jor'à toi » (10 septembre 2018) : « *Monsieur le Président du Conseil communal,*
Faisant suite à la prise de contact par le comité de « Parque pas mon Jorat » avec les différents Conseils généraux et communaux des communes concernées par le projet de parc naturel périurbain du Jorat, nous tenons par ce courrier à vous faire part de notre volonté à participer à l'éventuelle exposition de point de vue souhaitée par les opposants auprès du législatif de votre commune.

Dans le cas où une telle rencontre aurait déjà eu lieu, nous souhaitons à notre tour pouvoir venir exposer auprès de vos Conseiller-ère-s nos arguments en faveur d'un tel projet. Dans le cas où cette rencontre est déjà planifiée, nous souhaitons au nom des principes démocratiques qui régissent notre pays y participer également afin de garantir une information précise et un débat de qualité. Dans ce sens, nous vous remercions de nous transmettre la date, l'heure et le lieu de cette rencontre. Enfin, dans le cas où vous auriez refusé d'accéder à la demande du comité cité préalablement, nous resterons également en retrait et laisserons le soin aux porteurs du projet de vous informer sur ce magnifique projet pour le Jorat.
Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous restons à votre entière disposition et vous souhaitons, Monsieur le Président du Conseil communal, l'expression de nos meilleures salutations.
Pour le comité de l'association Jor'à toi,
Timothée Rapin (Président), Camille-Sophie Cozzarolo (Trésorière) ».
Association « Parque pas mon Jorat » (25 septembre 2018) : « *Monsieur le Président,*
Nous vous remercions de l'invitation que vous avez offerte à notre Association de présenter ses arguments devant les membres de votre Conseil communal. Cependant des éléments récents dans ce dossier nous imposent de surseoir à cette présentation.
Tout d'abord l'annonce de la Municipalité de Froideville de s'opposer à toute présence du Parc périurbain sur son territoire va très probablement forcer JUTAVAQ à revoir la position et les limites dudit Parc (24 Heures du 11.09.18). Ainsi tant que la nouvelle situation n'aura pas été présentée, nous n'avons pas d'éléments nouveaux à défendre.
En ce qui concerne la Charte que JUTAVAQ promettait de soumettre aux Communes au début septembre et dans laquelle nous espérions trouver enfin un budget de fonctionnement nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence que sans documents concrets il n'est pas possible d'avancer une argumentation, quelle qu'elle soit.
Enfin notre objectif était d'informer les Conseillers de nos arguments et non d'utiliser les séances des Conseils comme plateforme de ce débat, ce qui serait inéluctablement le cas depuis que l'Association « Jor'à toi » a déclaré souhaiter participer aux mêmes séances. Nous ne souhaitons pas prendre les Conseils communaux en otage d'une discussion polémique.
C'est pourquoi nous avons décidé de renoncer à la présentation que vous aviez programmée dans votre séance du Conseil communal d'octobre.
Nous sommes certains que vous comprendrez notre position et que vous ne nous en tiendrez pas rigueur.
Nous invitons tous les membres de votre Conseil à venir à notre soirée d'information qui aura lieu à la grande salle de Ropraz à fin novembre.
Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.
André Jordan (Président PPMJ), Jean-Philippe Rey (Vice-président PPMJ) ».

Le bureau de vote a siégé le 23 septembre pour trois objets fédéraux et je vous en donne les résultats. La participation a été de 38,6% pour Froideville, de 37,5% pour le canton de Vaud et de 37% pour la Confédération.
Pour l'objet 1, arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, c'est oui pour la Confédération à 73,6%, pour le canton de Vaud à 86,3% et pour Froideville à 81%.

Pour l'objet 2, initiative pour des aliments équitables, c'est non pour la Confédération à 61, 3% mais oui à 63,8% pour le canton de Vaud et à 58,2% pour Froideville.
Pour l'objet 3, initiative pour la souveraineté alimentaire, c'est non pour la Confédération à 68,4% mais oui à 57% pour le canton de Vaud et à 53,3% pour Froideville.
Notez encore que sur les 628 votants, 387 ont voté jusqu'au vendredi 21 septembre à midi, soit 61%, 171 ont mis leur bulletin dans la boîte aux lettres jusqu'au dimanche matin, soit 27%, et 70 ont voté le dimanche matin, soit 12%.

J'ai reçu une lettre d'une citoyenne nous félicitant ainsi que la Municipalité pour tout ce qui se passe dans notre commune mais regrettant qu'il manque à Froideville la petite place de jeux qui existait par le passé au Centre œcuménique. Une place de jeux permet notamment aux enfants d'assouvir leur besoin naturel de mouvements dans un cadre protégé tout en exerçant leurs capacités motrices. Je remets cette lettre à la Municipalité qui y donnera la suite qui convient.

De manière plus générale, j'espère que vous avez participé aux fêtes communales et régionales de cet été, et notamment à la fête décennale du blé et du pain à Echallens.
Même si vous n'avez pas assisté au spectacle payant, plus de 150 activités étaient offertes gratuitement, ainsi que 25 caveaux et échoppes diverses qui permettaient de se sustenter et de fraterniser. Je ne voudrais pas passer sous silence le magnifique cortège du dimanche 19 août où défilaient entre autres les drapeaux des communes du district. Le banneret officiel pour Froideville était M. Christian Clément qui a porté avec honneur, selon ses propres mots, le drapeau de notre commune. Je l'en remercie.

Durant tout cet été, nous avons souffert de la sécheresse et la Municipalité a publié une interdiction d'arroser. Si aujourd'hui votre pelouse est encore verte c'est que vous n'avez pas obtempéré aux directives.
Par contre, nous avons aussi pu admirer pendant l'été les magnifiques arrangements floraux le long de nos rues ainsi qu'à l'administration communale.
Peut-être avez-vous vérifié le kilométrage pour Vaduz, Berlin, Paris ou Madrid, ou plus loin encore Moscou, Port-Louis, Ottowa ou Helsinki, tout en sachant que le sheriff était tout près à 50 mètres.

J'en arrive au futur :

- Le 4 novembre, la fête du village de l'association du Centre œcuménique avec le traditionnel brunch à la grande salle ;
- Le 10 novembre, le non moins traditionnel loto du Football club ;
- Les 16, 17, 18, 22, 23, 24 novembre, les soirées théâtrales du chœur mixte avec cette année comme titre « Hors Piste ». Les réservations se font depuis aujourd'hui sur aglagla.ch ou à l'épicerie Mille-Feuilles ;
- Les 1 et 2 décembre, le marché de Noël à la grande salle sous le patronage d'Anima-Villa ;
- Le 11 décembre, notre prochaine séance du Conseil communal et pour cette séance le Syndic nous donnera plus d'informations dans les divers.

J'en ai terminé avec les communications que je désirais vous apporter ce soir »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Le Président demande si ces communications suscitent des remarques de la part de l'assemblée.

M. L. Gattlen demande si le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 a été approuvé par le Conseil.

Le Président répond que les procès-verbaux sont approuvés par le Bureau mais qu'il est à chaque fois demandé si l'assemblée a des remarques à ce propos. **Il** rappelle également que les remarques doivent normalement parvenir au Bureau au moins 5 jours avant la séance afin que ce dernier puisse examiner la situation et procéder à d'éventuelles corrections.

M. L. Gattlen demande si les points ouverts dans le cadre de cette séance allaient se voir apporter une réponse durant cette séance. Il s'agit de savoir si la Commune est codébitrice ou caution solidaire des dettes de l'ASICE (p.5), si le préavis No 28/2018 qui a été retiré sera présenté à nouveau (p.8) et si un rapport concernant le chauffage à distance allait être reçu (p.15).

Le Président répond, en accord avec M. A. Bouhedja, qu'il n'y aura pas de rapport concernant la Centrale de chauffage à distance pour cette année mais que la Commission de gestion peut demander des informations si nécessaire.

M. R. Gerber explique qu'après avoir examiné les règlements de l'AET et de l'ASICE, il est apparu qu'il n'était pas fait mention de codébiteur ou de caution solidaire. **Il** a donc écrit au Préfet mais ce dernier n'a pas encore obtenu tous les éléments nécessaires lui permettant de répondre et a notamment demandé un avis au Canton. Quant au préavis No 28/2018, il sera présenté lors d'une prochaine séance.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 32/2018 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les études d'expertise de 2 tronçons routiers et l'étude de l'entretien du réseau routier communal

M. M. Ducommun donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Thuillard prend soin de nous donner un bref état des lieux de la situation ainsi qu'un historique de fonctionnement de la commune de Froideville sur son réseau routier. A noter d'emblée qu'il s'agit du seul réseau qui n'a pas été audité contrairement à ceux de l'eau potable, des eaux claires et usées ainsi que du plan d'évacuation des eaux. Ces études permettent à notre exécutif une planification précise des futurs investissements et de leur priorisation.

La parole est passée à M. Ramel qui nous présente son entreprise ERTEC SA bureau d'ingénieurs civils et laboratoires routiers, puis, sur les slides d'exemples d'une autre commune romande, il nous démontre l'action menée au travers de ses services au rétroprojecteur. Il s'agit là bien de différencier ce préavis qui porte sur 3 axes :

- Le tronçon routier Chemin des Pierres ;
- Le tronçon routier Rue du Pont / Rue du Rossy / Route de Pré Camuz ;
- Etude de l'entretien du réseau routier communal / Plan quinquennal 2019-2023.

Remarques préliminaires :

1. Concernant le Chemin des Pierres qui est en partie propriété de la commune de Froideville mais entièrement sur son territoire, si aucuns travaux d'entretien ne devaient être envisagés, il serait alors possible que le Canton se réserve le droit de fermer cette ancienne desserte forestière devenue une liaison empruntée par environ 1'100 véhicules par jour sur la Route des Paysans. Il devient alors évident que son expertise doit être réalisée en premier lieu.
2. Concernant le tronçon routier Rue du pont / Rue du Rossy / Route de Pré Camuz, les exécutifs précédents ont patienté pour en exécuter la réfection afin que les travaux liés à la fin des nouvelles constructions soient terminés notamment ceux du quartier de la Plaine. Son expertise doit être réalisée en même temps que le point N°1.
3. Le plan quinquennal 2019-2023 nous paraît d'une utilité capitale ne serait-ce que pour le gestionnaire, à savoir le Municipal en charge pour sa planification (interventions et budget). D'autre part, la neutralité d'un tel rapport nous paraît comme primordiale en regard avec une entreprise qui serait à même de faire uniquement une offre au coup par coup.

Dans son préavis No 32/2018, la Municipalité nous propose de voter un crédit de CHF 32'000.00 portant sur 4 points résumés en page 7 de ce même préavis. La Commission est unanime sur le fait que ce montant ne peut être divisé, l'opération de déflection faite par un camion de mesures ultra spécial pour les 2 tronçons ainsi que l'étude du réseau pour le plan quinquennal vont de pair et sont efficients dans l'ensemble des carottages, sondages, laboratoires, etc.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission « Expertise et Etude du réseau routier communal », vous demande, sous réserve de l'avis de la Commission des finances, d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux avec la trésorerie communale.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'étude du préavis n'a pas suscité de questions à poser à la Municipalité. La Commission se plaît à relever la qualité de celui-ci, tant sur le plan de l'argumentaire que de celui des résultats attendus.

La Commission estime que le risque de dépenser pour rien des frais d'étude pour le tronçon routier N° 1 - Chemin des Pierres - est trè s faible.

Quant aux autres études, elles apparaissent totalement fondées si la Municipalité veut pouvoir prioriser correctement la réfection et l'entretien du réseau routier communal.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose, à l'unanimité des membres présents, que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 32/2018 est approuvé.
Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

1) d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau pour les études d'expertises de deux tronçons routiers, soit le Chemin des Pierres et la section Rue du Pont-Rue du Rossy-Route de Pré Camuz, ainsi que l'étude de l'entretien du réseau routier communal ;
2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 32'000.00 en vue de la réalisation de ces études ;
3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux avec la trésorerie communale ;
4) d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans au maximum.

7. Préavis No 33/2018 demande de crédits complémentaires au budget 2018

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'étude du préavis n'a pas suscité de questions à poser à la Municipalité, les grandes lignes de celui-ci ayant été évoquées lors de la séance du 3 septembre 2018.
L'essentiel des demandes de crédits complémentaires portent sur des rubriques sur lesquelles la Municipalité n'a pas de maîtrise. Une augmentation de la masse salariale de CHF 11'000.00 est liée à l'engagement de M. Loris Dind comme apprenti dès le 1er juillet 2018.
On note aussi des suppressions d'amortissements sur des objets ayant été totalement libérés par des amortissements complémentaires de l'exercice 2017. Le reste provient de dépenses exceptionnelles et imprévisibles.
Toutefois un excédent de charges de CHF 17'106.00 ne peut être compensé par des revenus ce qui aggrave d'autant le déficit prévu dans le budget initial.
Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose, à l'unanimité des membres présents, que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis No 33/2018 page par page.

M. L. Gattlen, p.5, compte 650.318.1, demande pour qui est la note d'honoraires concernant la saisie des bornes hydrantes.

M. A. Blaser explique que le coût de saisie de cette borne n'était pas subventionné car il s'agissait d'une réparation.

M. J.-F. Thuillard précise que ces honoraires concernent le bureau Courdesse & Associés, mandaté pour faire notre cadastre souterrain sur le plan informatique, y compris les bornes hydrantes.

Le Président ouvre ensuite une discussion générale sur le préavis et le tableau récapitulatif.

M. P.-A. Barraz demande si le budget tient compte de la facture d'eau de la Ville de Lausanne et des achats d'eau importants que fait notre Commune en raison de la sécheresse.

M. R. Gerber répond que normalement la réserve prévue pour l'achat d'eau est suffisante jusqu'à la fin de l'année, à moins qu'il ne pleuve pas du tout, auquel cas la situation sera différente. Cela ne changera pas le résultat de l'exercice mais signifiera seulement un prélèvement plus important dans la réserve.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 33/2018 est approuvé.
Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2018 comprenant :

-	aux charges	CHF	218'537.00
-	aux revenus	CHF	201'431.00

8. Nomination d'un délégué au SDNL

Suite au départ de M. Yann Bastide, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué au SDNL.

M. M.-H. Schwab propose la candidature de Charly Dind, qui accepte sa candidature.

M. C. Dind est élu tacitement et par acclamation.

9. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA

Suite au départ de M. Yann Bastide, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué à l'assemblée générale de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA.

M. P.-A. Barraz propose la candidature de Peter Lehmann, qui accepte sa candidature, arguant qu'il serait utile qu'un membre de la Commission des finances soit membre de la Centrale de chauffage à distance.

M. P. Lehmann est élu tacitement et par acclamation.

10. Propositions individuelles et divers

M. A. Bouhedja fait un point de situation sur les activités du Conseil d'établissement. Il y a eu la semaine du goût avec 30 ateliers et la présence de Franck Giovannini, chef de l'Hôtel de Ville de Crissier.

Il y a ensuite l'école-entreprise qui permet aux élèves de 10ème et 11ème année de participer à des entretiens d'embauche simulés, ainsi que le projet LIFT, qui permet des stages en entreprise. Il y a un nouveau comité de pilotage qui continue à démarcher des entreprises pour trouver des places de stage dans des restaurants, des commerces et même des municipalités, qu'**il** remercie au passage.
Un nouveau projet vient de démarrer en partenariat avec le Mont-sur-Lausanne, Mont'apprentissage, qui vise à créer une bourse aux places d'apprentissage. Si des entreprises ont des places de stage ou d'apprentissage à disposition, elles se manifestent auprès de la SICNL (Société Industrielle Commerciale Nord Lausannois) et les places sont mises au profit des élèves des collèges de la région.

M. P.-A. Barraz rappelle que l'année passée M. William Ducommun avait réalisé une médaille d'argent aux Swissskills dans la catégorie automaticien. Cette année, M. Sven Cuendet est arrivé 6ème aux Swissskills et a obtenu un certificat en tant qu'assistant en promotion de l'activité physique et de la santé, c'est-à-dire gestionnaire de fitness. **Il** propose que la Municipalité lui remette le mérite sportif si cela est possible.

Mme M. Ecuyer remercie le comité du Jumelage pour l'organisation des activités et encourage les membres de l'assemblée à participer à ce jumelage.

M. L. Gattlen demande que les rapports des commissions soient envoyés avant les séances, au moins sur l'ExtraNet.

Le Président rappelle que les Commissions doivent faire le nécessaire pour rendre leur rapport dans les temps. **Il** demande aussi à ce que les adresses e-mail et les téléphones figurent sur l'ExtraNet.

Mme M. Ecuyer soutient la lettre de la citoyenne concernant la création d'une place de jeux au-dessus du Centre œcuménique. Il y a déjà des bancs et il serait agréable de pouvoir remettre un jeu pour les petits enfants.

M. D. Freymond constate que suite à l'introduction du stationnement limité à 6 heures, le parking du foyer de la salle de gym est très souvent plein le soir et la nuit et demande si des mesures vont être prises.

M. M. Girod répond que ce parking est aussi limité aux membres du corps enseignant et que la Municipalité est attentive à ce phénomène. Elle réfléchit à la solution à apporter suite aux nouvelles habitudes prises par les usagers, sans pénaliser les gens à mobilité réduite qui vont au Centre œcuménique.

M. D. Freymond explique que ce sont justement les utilisateurs du Centre œcuménique et du foyer qui se plaignent du manque de place

M. M. Girod ajoute que la Municipalité va encore améliorer sa manière de faire et que s'il le faut des amendes seront données.

M. Vuilleumier demande ce qu'il en est pour les personnes ayant besoin de se parquer durant plus de 6 heures.

M. M. Girod répond que la Municipalité délivre, sur demande, des autorisations de parcage pour une durée supérieure à 6 heures. Les personnes concernées peuvent faire une demande auprès de l'administration communale, qui transmettra à la Municipalité.

M. M. Ducommun demande que la marche à suivre et la liste de présence pour les commissions soient mises à disposition sur ExtraNet.

M. Ph. Heller indique que certains citoyens se plaignent de la vitesse excessive sur le tronçon Rue du pont / Rue du Rossy. **Il** demande également ce qu'il en est du projet des éoliennes.

M. M. Girod prend note de la remarque sur la vitesse et répond qu'il est possible de placer le radar pédagogique. **Il** remercie les Conseillers de faire remonter l'information car la Municipalité n'est pas forcément au courant de ces problématiques.

M. J.-F. Thuillard, s'agissant des éoliennes, répond que le projet a débuté en 2007 avec une prévision que le premier KWh serait produit en 2012. Le dossier avance donc très lentement, avec des contacts avec Alpiq tous les 12 ou 18 mois. Il y a un PPA intercommunal dans lequel l'éolienne de Froideville a été déplacée de 50 mètres suite aux remarques du DDPS. Le dossier n'est pas encore finalisé et soumis à l'Etat, sans doute dans l'attente du projet EolJorat Sud.

Mme N. Cachelin explique qu'il y a aussi un problème de vitesse au Chemin du Crétillon, qui avait déjà été abordé.

M. M. Girod répond que suite aux contrôles effectués, la vitesse moyenne était d'environ 30-32 km/h. Créer une zone 30 km/h n'est pas possible car les vitesses moyennes sont trop faibles. **Il** ne sait pas quelle solution apporter car si on commence à faire un tronçon il faudra faire presque tout le village et on ne pourra pas éviter toutes les personnes qui roulent vite ou trop vite.

M. L. Gattlen demande s'il serait possible d'avoir plusieurs radars pédagogiques.

M. M. Girod répond que c'est possible s'il y a de l'argent à investir dans ce sens au budget.

M. J. Lugrin suggère d'inviter les gendarmes avec un vrai radar et des conséquences, notamment financières, pour les personnes qui roulent trop vite.

M. M. Girod explique qu'il est tout à fait possible d'inviter les gendarmes avec un radar mobile et qu'**il** retient cette idée. Il y a aussi la possibilité d'avoir un radar fixe mais cela coûte cher à l'installation (environ CHF 200'000.00) et il faut tenir compte de l'entretien et du réglage à raison de 0,2 ETP par année, ce qui équivaut à CHF 30'000.00 / 35'000.00 qui entrent dans la facture de la réforme policière.

M. J.-M. Porchet demande si dans le cadre des études et de l'entretien du réseau routier, il serait possible d'équiper de trottoirs les tronçons qui n'en ont pas encore.

M. M. Girod répond que cette possibilité a été abordée et sera rediscutée une fois le réseau routier audité.

M. J.-L. Stadler constate que le comité de JUTAVAQ remanie le projet de PNP suite à la position de la Municipalité et demande si cette dernière, qui est représentée dans l'association, a pu donner son avis sur la modification du projet.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il participe à ce comité mais qu'il s'est abstenu de voter sur cet objet. Le comité a effectivement pris la décision de modifier le périmètre.

Le Président explique que le fonctionnement est un peu étrange et qu'il avait demandé au Préfet quelle était la suite logique, notamment concernant les votes et la participation ou non-participation des communes. Le Préfet n'a pas pu avoir de réponse de la part de l'Etat.

M. J.-F. Thuillard explique que la prochaine séance du Conseil communal aura un caractère spécial puisque M. O. Martin assume sans discontinuer la fonction de Président depuis 30 ans, ce qui mérite bien un événement spécial.
La Municipalité a proposé au Président, pour marquer le coup, de siéger dans les murs du Parlement vaudois à la Cité. Le Président ayant accepté cette proposition, le Conseil débattra sur les sièges des députés vaudois et la Municipalité aux places occupées habituellement par les Conseillers d'Etat.
Les Conseillers se verront attribuer des sièges numérotés afin de pouvoir voter sur le système électronique.
La séance débutera à 19h00 précise et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année servi à la buvette du Grand conseil. Il est recommandé d'utiliser les transports publics et pour faciliter cela, il sera prochainement possible de s'annoncer auprès de l'administration communale pour obtenir un billet de bus.
La séance étant publique, les Conseillers pourront être accompagnés et ces accompagnants pourront rester pour le repas.
Les formulaires d'inscription seront envoyés en temps utile.
La Municipalité se réjouit d'ores et déjà de siéger avec le Conseil au Parlement vaudois, mis gratuitement à disposition des communes vaudoises pour ce qui concerne la salle du Parlement.

L'assemblée applaudit cette magnifique proposition !

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h17.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président	Le Secrétaire
Olivier Martin	Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée
Procès-verbal approuvé par le Bureau le 18 octobre 2018

transition, ainsi qu'un projet de reglement de police concernant ces différents périmètres. Ce courrier demandait aux différentes communes territoriales concernées par ces divers projets de se prononcer d'ici au 20 juillet sur ce dossier.

de ses hôtes a rejoint sa demeure. Dimanche en fin d'après-midi, et après diverses activités, le car français est reparti pour La Pacaudière où nous nous rendrons les 7 et 8 septembre 2019. La Municipalité regrette que l'excellente ambiance qui règne au sein de notre Jumelage ne soit pas partagée avec un plus grand nombre de Cacatchoux.

La Municipalité de Froideville a répondu en date du 19 juillet de la façon suivante:

- le délai de réflexion étant particulièrement court, la Municipalité a toutefois étudié de manière approfondie, puis discuté de tous les éléments qui ont été mis à notre disposition et, finalement débattu sur toutes les questions qui nous ont été posées;
- depuis le début de l'étude de ce projet de PNP, la Municipalité a toujours soutenu une procédure qui veut que ce soit notre Législatif communal qui se prononce sur l'avenir territorial de nos forêts, qu'elles soient des propriétés de collectivités cantonales ou communales, ou encore qu'elles soient des propriétés privées;
- cet avant-projet de PPA, tel qu'il nous a été soumis, n'est qu'un des éléments du dossier complet qui doit être lié au projet de charte pour que nous puissions nous prononcer sur l'entier du dossier;
- à ce jour, beaucoup trop d'éléments nous semblent encore trop incertains par rapport à l'ordonnance fédérale sur les parcs naturels, soit:
  garantie à terme des cheminements;
  dérogations pour l'utilisation des engins motorisés en zone centrale;
  avenir du chemin des Pierres;
  gestion de la faune;
  coût et financement du PNP;
  compatibilité avec un projet éolien à proximité;
  gestion sanitaire;
  route des Paysans au centre de la zone centrale;
  etc.
- toutefois, avant de clarifier la position de la Municipalité de Froideville en fonction des éléments qui nous sont connus à ce jour, nous nous positionnons comme suit par rapport au projet de PPA intercommunal PNP Jorat, ainsi qu'à son règlement de police:
  La Municipalité de Froideville s'oppose à toutes les zones centrales et toutes les zones de transition sur l'entier de son territoire communal, hormis les réserves forestières prévues aujourd'hui dans la législation actuelle.

A notre plus grand étonnement, les teneurs de la lettre précisant la position de la Municipalité ont fait l'objet d'un article dans le 24 Heures du 11 septembre, ceci avant que nous ayons eu le temps d'en informer notre Législatif. Comme précisé dans cet article, nous avons reçu un courrier signé par Mme la Présidente de JUTAVAQ et par la cheffe de projet du PNP en date du 10 septembre, nous informant que les divers périmètres du PNP allaient être redessinés en excluant le territoire de notre commune. Pour l'instant, comme précisé dans notre engagement, notre commune fait toujours partie des membres de JUTAVAQ. Les autres buts de l'association, hormis le projet de PNP, il ne faudrait pas l'oublier, ne sont pas remis en cause par votre Exécutif. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à ce dossier.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire:

Alice HENRY